



La transition écologique : pour une planète habitable et hospitalière

Contextualisation des éléments de cadrage sur la RSO

Askoria
MASTER 2 IPC





Introduction

“On fait tous partie de la solution”

Jean JOUZEL Membre du GIEC



Définition de la RSE

“L'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

La contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable”.*



De la RSE vers la RSO

Aujourd'hui, nous ne parlons plus de RSE, mais de RSO afin d'intégrer toutes les organisations dans la démarche.

“C'est la responsabilité d'une organisation, vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement se traduisant par un comportement éthique et transparent” - Norme ISO 26000 (2010)

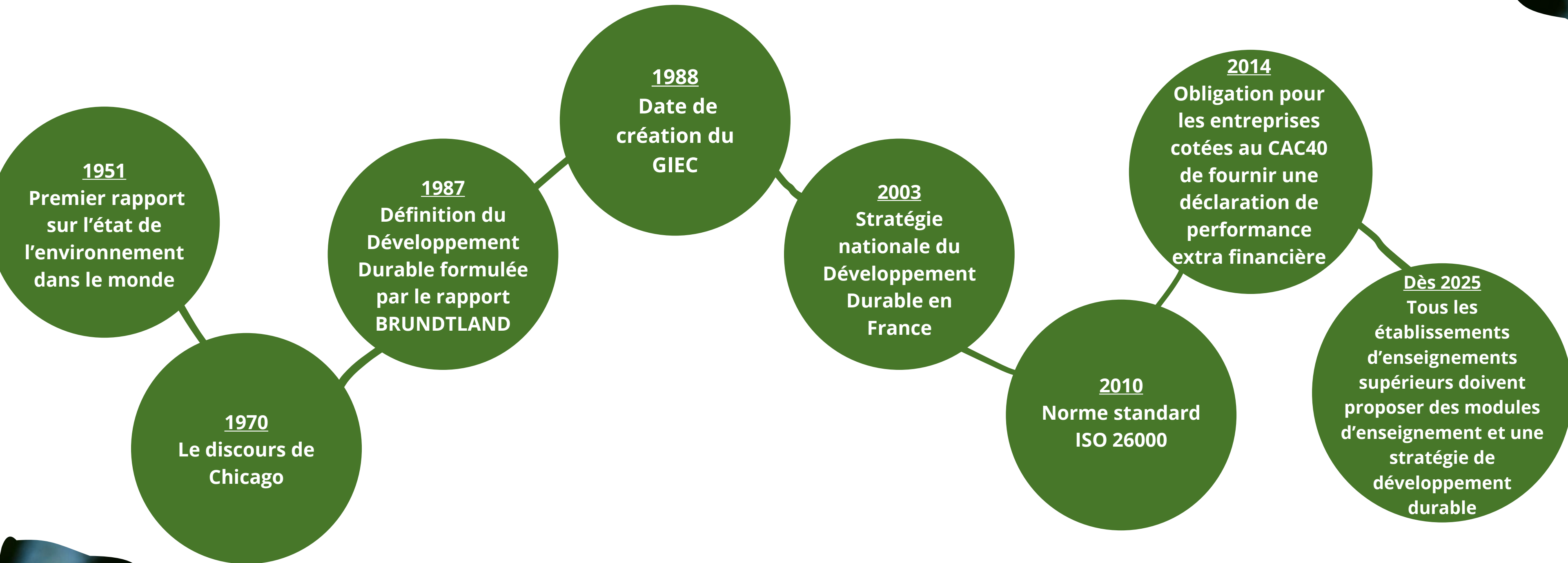




Les enjeux de la RSO

- Accompagner la prise de conscience des acteurs, de leur environnement, leurs interactions et leurs conséquences.
- Se penser en tant que partie prenante d'un écosystème pour agir en co-responsabilité avec les parties prenantes.

Histoire d'une prise de conscience



Norme ISO 26000 (2010)

La norme ISO est un guide méthodologique servant aux entreprises pour la mise en œuvre d'une stratégie de RSO. Elle a aussi pour but de s'appropriier les enjeux de la RSO.

- Standard international
- Définit les 7 piliers de la RSO

Objectif : accompagner les organisations

La directive européenne a fait évoluer la réglementation qui s'applique à toutes les organisations sauf les organisations unipersonnelles.



Les 7 dimensions de la RSO

Gouvernance de l'organisation

Droits de l'Homme

Relations et conditions de travail

Environnement

Loyauté des pratiques

Questions relatives aux consommateurs

Communautés et développement local



Déclaration de performance extra financière



RAPPORT

**DECLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIERE (DPEF)**

L'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 oblige les sociétés de plus de 500 salariés et
100 M€ à publier une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

- S'applique désormais à tous les rapports de gestion relatifs aux exercices ouverts depuis le 1er septembre 2017.
- Répond à une demande forte de résultats de la part des entreprises sur les aspects environnementaux et sociétaux.
- Complète la loi Sapin 2 ou le devoir de vigilance en France.





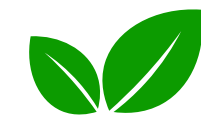
Le cadre réglementaire

CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

- Applicable depuis le 1er janvier 2024

Objectifs :

- Accompagner mais aussi imposer des normes et des sanctions avec la mise en place d'un audit
- Encourager le développement durable des organisations
- Identifier les organisations actives

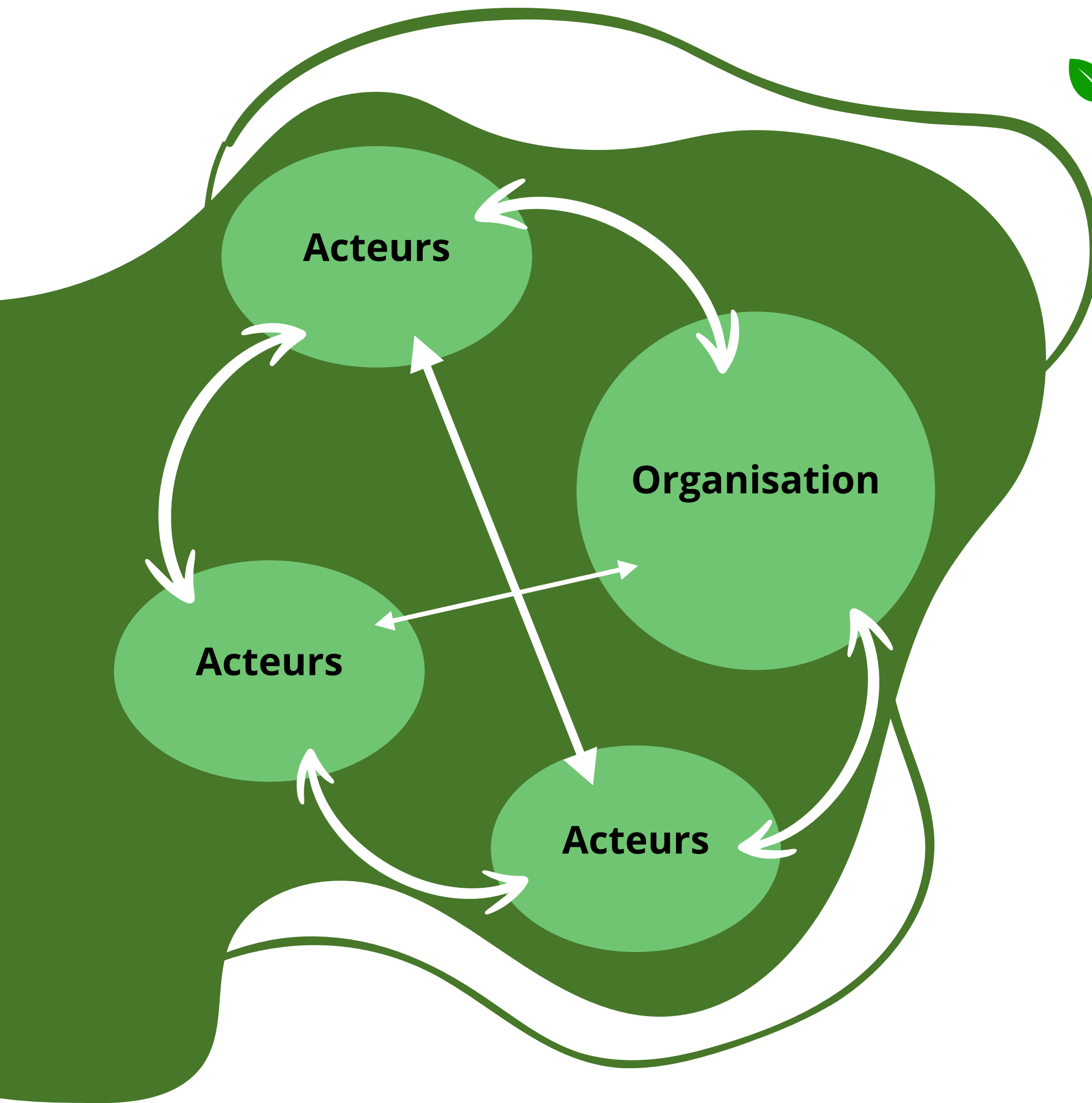


Comment y parvenir ?

- Identifier et cartographier les parties prenantes (directes et indirectes) et leurs interactions
- Permettre le dialogue des parties prenantes
- Identifier et cartographier les risques
- Définir le modèle d'affaire ou d'activité pour décrire les processus

Finalités de la démarche :

- Etablir les liens et les interactions
- Limiter les risques inhérents à l'activité produite





Quelques exemples d'indicateurs

- Bilan carbone
- Taux d'emploi des personnes en situation de handicap
- Gaz à effet de serre
- Égalité homme - femme
- Règles de gouvernance



En quoi l'Economie Sociale et Solidaire a-t-elle vocation à s'emparer de cet enjeu de la RSO ?

Modèle de gouvernance fondé sur le dialogue des parties prenantes



“Ensemble d’entreprises organisé sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d’utilité sociale” (CEDEF)

- Encadrement strict des bénéfices
- Gestion démocratique et participative

En quelques chiffres, l’ESS représente* :

- 10% de l’emploi total au niveau national
- 200 000 organisations
- 2,4 millions de salariés
- 14,3% de l’emploi breton pour 13 000 structures

Un système de valeurs qui place l'humain au centre de leurs activités



Les valeurs de solidarité, de responsabilité et d'utilité sociale guident la mise en place des actions des acteurs de l'ESS.

Quelques principes :

- 🌱 L'Homme est au cœur de l'économie
- 🌱 L'adhésion et la gestion est démocratique
- 🌱 La lucrativité est limitée
- 🌱 La coopération y est développée

L'alignement des valeurs et des principes des acteurs de l'ESS avec les aspects de la RSO les légitime pleinement à s'engager dans cette démarche.

La RSO dans l'Economie Sociale et Solidaire

L'exemple du cas d'Askoria



17 entretiens réalisés :

- 15 femmes et 2 hommes
- 50% des personnes interrogées peuvent citer une ou certaines des dimensions de la RSO





Accompagner le changement ...

... par le dialogue et la co-construction

- Réaliser un diagnostic partagé de la situation avec l'ensemble des parties prenantes de l'organisation
- Partager un plan d'actions
- Inscrire la démarche dans la durée
- Définir des indicateurs

“On fait tous partie de la solution” Jean JOUZEL Membre du GIEC





Merci pour votre attention

Présenté par : Malou et Hugo

Contributeurs : Mathieu HEDIER, Eglantine SOLAS, Malou GRIPON, Hugo THEROLLE, Chantal LE CADRE, Chloé COSTA-GRYCZYNSKI, Hélène JOUAULT, Fares BELLILI, Maxime BOUVIER, Vincent de MARTEL, Manon LABOUERE,

Encadrés par : M. Marc POTEL